



Caisse d'Œuvres Sociales

MAIRIE DE CALAIS

GRAND CALAIS TERRES & MERS

C.C.A.S.

S.I.T.A.C.

Tél. : 03.21.46.62.61

03.21.46.66.33

Mail : coscalais@orange.fr

<https://www.coscalais.fr>

# APRES-MIDI RECREATIF

## Mercredi 11 mars 2026



Nous donnons rendez-vous aux enfants **au Grand Théâtre de Calais** le mercredi 11 mars 2026 pour un après-midi sous le signe de la chanson et de la gourmandise.

Les enfants se laisseront entraîner par les musiques de la Star académie avec :

**TV ACADEMY**



Tout comme les années précédentes, **les enfants de moins de 12 ans pourront choisir entre** une place de cinéma Alhambra, une place pour Cosmic Park ou un ticket pour une partie de Bowling ou de Laser Game au Quai 121.

**Les enfants de 12 à 16 ans pourront choisir entre** une place de cinéma Alhambra ou un ticket pour une partie de Bowling ou de Laser Game au Quai 121.

**Le choix sera à communiquer lors de l'inscription de l'enfant.**

À la sortie du spectacle, **pour les enfants présents** seront distribués sachet de friandises, ainsi que la place choisie par l'enfant.

**Aucune distribution ne sera faite avant ou pendant le spectacle ainsi que les jours suivants cette journée.**

**Rendez-vous** : Grand Théâtre de Calais, début du spectacle à 15h00.

**Tarif** : Gratuit et **pour les enfants d'agent adhérent à la COS jusqu'à 16 ans.**

**Inscriptions du 9 au 20 février 2026**  
**au bureau de la C.O.S de 8h30 à 12h00**

Présentation obligatoire du livret de famille lors de l'inscription.

\* Rappel : la tarification des prestations de la COS est dorénavant applicable en fonction des revenus brut, selon le barème de la sécurité sociale. Si vous avez cochéz supérieur sur votre bulletin d'adhésion, les tarifs seront majorés d'1€ par personne.

Toute la correspondance doit être adressée à Madame la Présidente de la C.O.S. - Mairie – CS30329 – 62107 CALAIS Cedex



MAIRIE DE CALAIS

GRAND CALAIS TERRES & MERS

C.C.A.S.

S.I.T.A.C.

Caisse d'Œuvres Sociales

Mail : coscalais@orange.fr

<https://www.coscalais.fr>

Tél. : 03.21.46.62.61

03.21.46.66.33

# SOIRÉE TYPE CARNAVAL DE DUNKERQUE Au French Quinquin



La COS vous propose une soirée « ambiance carnaval de Dunkerque » au French Quinquin le :

**Vendredi 20 mars 2026**

**Tarif unique : 25,00 €\***

Mise à disposition d'un autocar. Une caution de 10,00€ supplémentaire par personne sera à réglée à part lors de l'inscription. Celle-ci vous sera rendue au cours de la soirée, à condition que vous ayez bien honoré votre réservation.

**Le prix comprend :**

- Le repas et la soirée
- Le transfert en autocar au départ de Calais

Départ de Calais vers 19h00, départ de St Inglevert aux alentours de 2h00.



**VENEZ DEGUISE !**

**Quand faut-il s'inscrire ?**

**Les inscriptions se feront au bureau de la C.O.S. :**

**du lundi 9 au vendredi 20 février 2026 inclus,**

de 8h30 à 12h00.

**Modalité d'inscription :**

**Aucune inscription ne sera acceptée sans le règlement** (*uniquement en chèque bancaire ou en espèces. Les chèques seront débités à la fin du mois de mars 2026.*)

**Qui est concerné par les inscriptions** : l'agent ayant adhéré à la C.O.S. (*bulletin remis par les ressources humaines*) ainsi que ses ayants droits déclarés (*conjoint et enfant*) sur le bulletin d'adhésion.

**La COS se réserve le droit d'annuler la sortie si le nombre de participants est insuffisant.**

*\* Rappel : la tarification des prestations de la COS est dorénavant applicable en fonction des revenus brut, selon le barème de la sécurité sociale. Si vous avez coché supérieur sur votre bulletin d'adhésion, les tarifs seront majorés d'1€ par personne.*

Toute la correspondance doit être adressée à Madame la Présidente de la C.O.S. - Mairie – CS30329 – 62107 CALAIS Cedex



MAIRIE DE CALAIS

GRAND CALAIS TERRES & MERS

C.C.A.S.

S.I.T.A.C.

Caisse d'Œuvres Sociales

Mail : coscalais@orange.fr

<https://www.coscalais.fr>

Tél. : 03.21.46.62.61

03.21.46.66.33

# JOURNÉE RENCONTRE INTERNATIONALE DES CERFS-VOLANTS À BERCK SUR MER

La COS vous propose journée à Berck sur mer pour la rencontre internationale des cerfs-volants le :

**Samedi 18 avril 2026**

**Tarif unique : 5,00 €\***

**Le prix comprend :**

- Le transport en autocar aller/retour
- Une viennoiserie et une boisson



La journée est libre sur Berck et le repas du midi est libre et à la charge de l'agent.

Départ de Calais vers 8h30, retour aux alentours de 18h00.

**Quand faut-il s'inscrire ?**

**Les inscriptions se feront au bureau de la C.O.S. :**

**du lundi 9 au vendredi 20 février 2026 inclus,**

de 8h30 à 12h00.

**Modalité d'inscription :**

**Aucune inscription ne sera acceptée sans le règlement** (*uniquement en chèque bancaire ou en espèces. Les chèques seront débités à la fin du mois d'avril 2026.*)

**Qui est concerné par les inscriptions** : l'agent ayant adhéré à la C.O.S. (*bulletin remis par les ressources humaines*) ainsi que ses ayants droits déclarés (*conjoint et enfant*) sur le bulletin d'adhésion.

**La COS se réserve le droit d'annuler la sortie si le nombre de participants est insuffisant.**

\* Rappel : la tarification des prestations de la COS est dorénavant applicable en fonction des revenus brut, selon le barème de la sécurité sociale. Si vous avez coché supérieur sur votre bulletin d'adhésion, les tarifs seront majorés d'1€ par personne.



MAIRIE DE CALAIS

GRAND CALAIS TERRES & MERS

C.C.A.S.

S.I.T.A.C.

Caisse d'Œuvres Sociales

Tél. : 03.21.46.62.61

Mail : coscalais@orange.fr

03.21.46.66.33

<https://www.coscalais.fr>

# JOURNÉE GUSTATIVE NORMANDE



La COS vous propose une journée gustative normande le :

**Samedi 23 mai 2026**

**Tarif unique : 35,00 €\***

**Le prix comprend :**

- Le transport en autocar aller/retour ; une viennoiserie et une boisson
- Le matin la visite de la distillerie du Père Magloire à Pont l'Evêque
- Le déjeuner au restaurant « aux Tonneaux »
- L'après-midi la visite de la fromagerie Grain d'Orge à Livarot puis visite libre de Lisieux.



Départ de Calais vers 7h00, retour aux alentours de 22h30.

**Quand faut-il s'inscrire ?**

**Les inscriptions se feront au bureau de la C.O.S. :**

**du lundi 9 au vendredi 20 février 2026 inclus,**

de 8h30 à 12h00.

**Modalité d'inscription :**

**Aucune inscription ne sera acceptée sans le règlement** (*uniquement en chèque bancaire ou en espèces. Les chèques seront débités à la fin du mois de mai 2026.*)

**Qui est concerné par les inscriptions** : l'agent ayant adhéré à la C.O.S. (*bulletin remis par les ressources humaines*) ainsi que ses ayants droits déclarés (*conjoint et enfant*) sur le bulletin d'adhésion.

**La COS se réserve le droit d'annuler la sortie si le nombre de participants est insuffisant.**

\* Rappel : la tarification des prestations de la COS est dorénavant applicable en fonction des revenus brut, selon le barème de la sécurité sociale. Si vous avez coché supérieur sur votre bulletin d'adhésion, les tarifs seront majorés d'1€ par personne.



MAIRIE DE CALAIS

GRAND CALAIS TERRES & MERS

C.C.A.S.

S.I.T.A.C.

Caisse d'Œuvres Sociales

Mail : coscalais@orange.fr

<https://www.coscalais.fr>

Tél. : 03.21.46.62.61

03.21.46.66.33

# APRÈS-MIDI PÉTANQUE ET SOIRÉE DANSANTE

La COS vous propose un après-midi pétanque suivi d'une soirée avec repas dansant (*lieu non défini à ce jour*) :

**Samedi 13 juin 2026**

**Tarifs : Adulte : 35,00 €\***

**Enfant : 20,00 €\***

De 3 à 16 ans inclus



**Le prix comprend :**

- L'après-midi pétanque
- Le repas dansant

Possibilité de s'inscrire uniquement à la soirée au même tarif.

**Quand faut-il s'inscrire ?**

**Les inscriptions se feront au bureau de la C.O.S. :**

**du lundi 9 au vendredi 20 février 2026 inclus,**

de 8h30 à 12h00.

**Modalité d'inscription :**

**Aucune inscription ne sera acceptée sans le règlement** (*uniquement en chèque bancaire ou en espèces. Les chèques seront débités à la fin du mois de juin 2026.*)

**Qui est concerné par les inscriptions** : l'agent ayant adhéré à la C.O.S. (*bulletin remis par les ressources humaines*) ainsi que ses ayants droits déclarés (*conjoint et enfant*) sur le bulletin d'adhésion.

**La COS se réserve le droit d'annuler la sortie si le nombre de participants est insuffisant.**

\* Rappel : la tarification des prestations de la COS est dorénavant applicable en fonction des revenus brut, selon le barème de la sécurité sociale. Si vous avez coché supérieur sur votre bulletin d'adhésion, les tarifs seront majorés d'1€ par personne.

Toute la correspondance doit être adressée à Madame la Présidente de la C.O.S. - Mairie – CS30329 – 62107 CALAIS Cedex



MAIRIE DE CALAIS

GRAND CALAIS TERRES & MERS

C.C.A.S.

S.I.T.A.C.

Caisse d'Œuvres Sociales

Mail : coscalais@orange.fr

<https://www.coscalais.fr>

Tél. : 03.21.46.62.61

03.21.46.66.33

# COMEDIE MUSICALE LE ROI LION AU THEATRE MOGADOR

La COS vous propose d'assister un spectacle du Roi Lion au Théâtre Mogador de Paris le :

**Samedi 27 juin 2026**

**Tarif unique : 50,00 €**

**Le prix comprend :**

- Le transfert en autocar aller/retour
- Un sandwich et une bouteille d'eau
- Le ticket d'entrée au spectacle (*séance de 15h00 – durée 2h30*).



Le départ de Calais est prévu aux alentours de 8h30 pour un retour vers 23h00.

**Quand faut-il s'inscrire ?**

**Les inscriptions se feront au bureau de la C.O.S. :**

**du lundi 9 au vendredi 20 février 2026 inclus,**

de 8h30 à 12h00.

**Modalité d'inscription :**

**Aucune inscription ne sera acceptée sans le règlement** (*uniquement en chèque bancaire ou en espèces. Les chèques seront débités à la fin du mois de juin 2026*).

**Qui est concerné par les inscriptions** : l'agent ayant adhéré à la C.O.S. (*bulletin remis par les ressources humaines*) ainsi que ses ayants droits déclarés (*conjoint et enfant*) sur le bulletin d'adhésion.

**La COS se réserve le droit d'annuler la sortie si le nombre de participants est insuffisant.**

**\* Rappel : la tarification des prestations de la COS est dorénavant applicable en fonction des revenus brut, selon le barème de la sécurité sociale. Si vous avez coché supérieur sur votre bulletin d'adhésion, les tarifs seront majorés d'1€ par personne.**

Toute la correspondance doit être adressée à Madame la Présidente de la C.O.S. - Mairie – CS30329 – 62107 CALAIS Cedex



MAIRIE DE CALAIS

GRAND CALAIS TERRES & MERS

C.C.A.S.

S.I.T.A.C.

Caisse d'Œuvres Sociales

Mail : coscalais@orange.fr

<https://www.coscalais.fr>

Tél. : 03.21.46.62.61

03.21.46.66.33

# JOURNÉE PÊCHE À TRUITES

La COS vous propose une journée pêche à truites le :

**Dimanche 28 juin 2026**

**Tarifs : Adulte : 15,00 €\***

**Enfant : 10,00 €\***

De 3 à 16 ans inclus

**Le prix comprend :**

- L'accès à l'espace de pêche
- Une viennoiserie
- Un apéritif et le repas du midi



**Quand faut-il s'inscrire ?**

**Les inscriptions se feront au bureau de la C.O.S. :**

**du lundi 9 au vendredi 20 février 2026 inclus,**

de 8h30 à 12h00.

**Modalité d'inscription :**

**Aucune inscription ne sera acceptée sans le règlement** (*uniquement en chèque bancaire ou en espèces. Les chèques seront débités à la fin du mois de juin 2026.*)

**Qui est concerné par les inscriptions** : l'agent ayant adhéré à la C.O.S. (*bulletin remis par les ressources humaines*) ainsi que ses ayants droits déclarés (*conjoint et enfant*) sur le bulletin d'adhésion.

**La COS se réserve le droit d'annuler la sortie si le nombre de participants est insuffisant.**

*\* Rappel : la tarification des prestations de la COS est dorénavant applicable en fonction des revenus brut, selon le barème de la sécurité sociale. Si vous avez coché supérieur sur votre bulletin d'adhésion, les tarifs seront majorés d'1€ par personne.*

Toute la correspondance doit être adressée à Madame la Présidente de la C.O.S. - Mairie – CS30329 – 62107 CALAIS Cedex



MAIRIE DE CALAIS

GRAND CALAIS TERRES & MERS

C.C.A.S.

S.I.T.A.C.

Caisse d'Œuvres Sociales

Tél. : 03.21.46.62.61

Mail : coscalais@orange.fr

03.21.46.66.33

<https://www.coscalais.fr>

## JOURNÉES À PAIRI DAIZA



La COS vous propose deux journées à Pairi Daiza les :

**Samedi 11 juillet et samedi 29 août 2026**

**Tarifs : Adulte : 35,00 €\***

**Enfant : 25,00 €\***

De 3 à 16 ans inclus



**Le prix comprend :**

- Le transport en autocar aller/retour
- Une viennoiserie et une boisson

La journée dans le parc est libre et le repas est libre et à la charge de l'agent.

Départ de Calais vers 7h30, retour aux alentours de 20h30.

**Quand faut-il s'inscrire ?**

**Les inscriptions se feront au bureau de la C.O.S. :**

**du lundi 9 au vendredi 20 février 2026 inclus,**

de 8h30 à 12h00.

**Modalité d'inscription :**

**Aucune inscription ne sera acceptée sans le règlement** (*uniquement en chèque bancaire ou en espèces. Les chèques seront débités à la fin du mois de juillet ou du mois d'août 2026.*)

**Qui est concerné par les inscriptions** : l'agent ayant adhéré à la C.O.S. (*bulletin remis par les ressources humaines*) ainsi que ses ayants droits déclarés (*conjoint et enfant*) sur le bulletin d'adhésion.

**La COS se réserve le droit d'annuler la sortie si le nombre de participants est insuffisant.**

**\* Rappel : la tarification des prestations de la COS est dorénavant applicable en fonction des revenus brut, selon le barème de la sécurité sociale. Si vous avez cochéz supérieur sur votre bulletin d'adhésion, les tarifs seront majorés d'1€ par personne.**

Toute la correspondance doit être adressée à Madame la Présidente de la C.O.S. - Mairie – CS30329 – 62107 CALAIS Cedex



MAIRIE DE CALAIS

GRAND CALAIS TERRES & MERS

C.C.A.S.

S.I.T.A.C.

Caisse d'Œuvres Sociales

Tél. : 03.21.46.62.61

Mail : coscalais@orange.fr

03.21.46.66.33

<https://www.coscalais.fr>

# JOURNÉE AU PARC CANADIEN À MUCHEDENT

La COS vous propose une journée au parc canadien à Muchedent le :

**Samedi 5 septembre 2026**

**Tarif :**      **Adulte : 30,00 €\***  
**Enfant : 20,00 €\***  
De 3 à 16 ans inclus



**Le prix comprend :**

- Le transport en autocar aller/retour
- Une viennoiserie et une boisson
- La visite en camion militaire le matin des troupeaux de daims, biches, cerfs et bisons
- Le repas du midi
- Le parcours pédestre en forêt afin de découvrir les meutes de loups : durée 1h30 prévoir des chaussures adaptées.

Départ de Calais vers 6h45, retour aux alentours de 19h30-20h00

**Quand faut-il s'inscrire ?**

**Les inscriptions se feront au bureau de la C.O.S. :**



**du lundi 9 au vendredi 20 février 2026 inclus,**

de 8h30 à 12h00.

**Modalité d'inscription :**

**Aucune inscription ne sera acceptée sans le règlement** (*uniquement en chèque bancaire ou en espèces. Les chèques seront débités à la fin du mois de septembre 2026.*)

**Qui est concerné par les inscriptions** : l'agent ayant adhéré à la C.O.S. (*bulletin remis par les ressources humaines*) ainsi que ses ayants droits déclarés (*conjoint et enfant*) sur le bulletin d'adhésion.

**La COS se réserve le droit d'annuler la sortie si le nombre de participants est insuffisant**

\* Rappel : la tarification des prestations de la COS est dorénavant applicable en fonction des revenus brut, selon le barème de la sécurité sociale. Si vous avez cochéz supérieur sur votre bulletin d'adhésion, les tarifs seront majorés d'1€ par personne.

Toute la correspondance doit être adressée à Madame la Présidente de la C.O.S. - Mairie – CS30329 – 62107 CALAIS Cedex



MAIRIE DE CALAIS

GRAND CALAIS TERRES & MERS

C.C.A.S.

S.I.T.A.C.

Caisse d'Œuvres Sociales

Tél. : 03.21.46.62.61

Mail : coscalais@orange.fr

03.21.46.66.33

<https://www.coscalais.fr>

# RANDONNÉE PÉDESTRE

La COS vous propose de participer à sa randonnée annuelle le :

**Dimanche 13 septembre 2026**

**Tarif unique : 2,00 €\***

Parcours non défini à ce jour.



Au retour de la randonnée, sandwichs et boissons seront à disposition des marcheurs.

**Quand faut-il s'inscrire ?**

**Les inscriptions se feront au bureau de la C.O.S. :**

**du lundi 29 juin au vendredi 10 juillet 2026 inclus,**

de 8h30 à 12h00.

**Modalité d'inscription :**

**Aucune inscription ne sera acceptée sans le règlement** (*uniquement en chèque bancaire ou en espèces. Les chèques seront débités à la fin du mois de septembre 2026.*)

**Qui est concerné par les inscriptions** : l'agent ayant adhéré à la C.O.S. (*bulletin remis par les ressources humaines*) ainsi que ses ayants droits déclarés (*conjoint et enfant*) sur le bulletin d'adhésion.

**La COS se réserve le droit d'annuler la sortie si le nombre de participants est insuffisant.**

\* Rappel : la tarification des prestations de la COS est dorénavant applicable en fonction des revenus brut, selon le barème de la sécurité sociale. Si vous avez coché supérieur sur votre bulletin d'adhésion, les tarifs seront majorés d'1€ par personne.



MAIRIE DE CALAIS

GRAND CALAIS TERRES & MERS

C.C.A.S.

S.I.T.A.C.

Caisse d'Œuvres Sociales

Mail : coscalais@orange.fr

<https://www.coscalais.fr>

Tél. : 03.21.46.62.61

03.21.46.66.33

## JOURNÉE LIBRE À HONFLEUR

La COS vous propose une journée libre à Honfleur le :

**Samedi 19 septembre 2026**

**Tarif :**      **Adulte : 10,00 €\***  
**Enfant : 5,00 €\***  
De 3 à 16 ans inclus



**Le prix comprend :**

- Le transport en autocar aller/retour
- Une viennoiserie et une boisson

La journée est libre sur Honfleur et le repas du midi est libre et à la charge de l'agent.

Départ de Calais vers 6h15, retour aux alentours de 22h45.

**Quand faut-il s'inscrire ?**

**Les inscriptions se feront au bureau de la C.O.S. :**

**du lundi 9 au vendredi 20 février 2026 inclus,**

de 8h30 à 12h00.

**Modalité d'inscription :**

**Aucune inscription ne sera acceptée sans le règlement** (*uniquement en chèque bancaire ou en espèces. Les chèques seront débités à la fin du mois de septembre 2026.*)

**Qui est concerné par les inscriptions** : l'agent ayant adhéré à la C.O.S. (*bulletin remis par les ressources humaines*) ainsi que ses ayants droits déclarés (*conjoint et enfant*) sur le bulletin d'adhésion.

**La COS se réserve le droit d'annuler la sortie si le nombre de participants est insuffisant.**

\* Rappel : la tarification des prestations de la COS est dorénavant applicable en fonction des revenus brut, selon le barème de la sécurité sociale. Si vous avez coché supérieur sur votre bulletin d'adhésion, les tarifs seront majorés d'1€ par personne.

Toute la correspondance doit être adressée à Madame la Présidente de la C.O.S. - Mairie – CS30329 – 62107 CALAIS Cedex



MAIRIE DE CALAIS

GRAND CALAIS TERRES & MERS

C.C.A.S.

S.I.T.A.C.

Caisse d'Œuvres Sociales

Tél. : 03.21.46.62.61

Mail : coscalais@orange.fr

03.21.46.66.33

<https://www.coscalais.fr>

## BELOTE

La COS vous propose le concours de Belote le :

**Samedi 3 octobre 2026**



**Tarif unique : 15,00 €\***

Le concours de belote se déroulera dans le grand salon de l'hôtel de ville.

Appel des équipes à 15h30.

**Quand faut-il s'inscrire ?**

**Les inscriptions se feront au bureau de la C.O.S. :**

**du lundi 29 juin au vendredi 10 juillet 2026 inclus,**

de 8h30 à 12h00.

**Modalité d'inscription :**

**Aucune inscription ne sera acceptée sans le règlement** (*uniquement en chèque bancaire ou en espèces. Les chèques seront débités à la fin du mois de septembre 2026.*)

**Qui est concerné par les inscriptions** : l'agent ayant adhéré à la C.O.S. (*bulletin remis par les ressources humaines*) ainsi que ses ayants droits déclarés (*conjoint et enfant*) sur le bulletin d'adhésion.

**La COS se réserve le droit d'annuler la sortie si le nombre de participants est insuffisant.**

\* Rappel : la tarification des prestations de la COS est dorénavant applicable en fonction des revenus brut, selon le barème de la sécurité sociale. Si vous avez coché supérieur sur votre bulletin d'adhésion, les tarifs seront majorés d'1€ par personne.



MAIRIE DE CALAIS

GRAND CALAIS TERRES & MERS

C.C.A.S.

S.I.T.A.C.

Caisse d'Œuvres Sociales

Tél. : 03.21.46.62.61

Mail : coscalais@orange.fr

03.21.46.66.33

<https://www.coscalais.fr>

# LOTO

La COS vous propose son loto annuel le :

**Dimanche 15 novembre 2026**

Les pochettes et grilles seront vendues sur place.

**25,00 €** la pochette.

Ouverture des portes à 14h00 au forum Gambetta.



**Quand faut-il s'inscrire ?**

**Les inscriptions se feront au bureau de la C.O.S. :**

**du lundi 29 juin au vendredi 10 juillet 2026 inclus,**

de 8h30 à 12h00.

**Modalité d'inscription :**

**Aucune inscription ne sera acceptée sans le règlement** (*uniquement en chèque bancaire ou en espèces. Les chèques seront débités à la fin du mois de novembre 2026.*)

**Qui est concerné par les inscriptions** : l'agent ayant adhéré à la C.O.S. (*bulletin remis par les ressources humaines*) ainsi que ses ayants droits déclarés (*conjoint et enfant*) sur le bulletin d'adhésion.

**La COS se réserve le droit d'annuler la sortie si le nombre de participants est insuffisant.**

**\* Rappel : la tarification des prestations de la COS est dorénavant applicable en fonction des revenus brut, selon le barème de la sécurité sociale. Si vous avez cochéz supérieur sur votre bulletin d'adhésion, les tarifs seront majorés d'1€ par personne.**

Toute la correspondance doit être adressée à Madame la Présidente de la C.O.S. - Mairie – CS30329 – 62107 CALAIS Cedex



MAIRIE DE CALAIS

GRAND CALAIS TERRES & MERS

C.C.A.S.

S.I.T.A.C.

Caisse d'Œuvres Sociales

Mail : coscalais@orange.fr

<https://www.coscalais.fr>

Tél. : 03.21.46.62.61

03.21.46.66.33

## MARCHÉ DE NOËL DE BRUGES

La COS vous propose une journée au marché de Bruges le :

**Dimanche 13 décembre 2026**

**Tarifs\* : Adulte : 10,00 €**

**Enfant : 5,00 € (de 3 à 16 ans inclus)**

**Le prix comprend :**

- Le transfert aller/retour
- Une viennoiserie et une petite bouteille d'eau



La journée sur Bruges est libre et le repas est libre et à la charge de l'agent.

Le départ de Calais se fera aux alentours de 9h00 et le retour vers 21h00.

**Quand faut-il s'inscrire ?**

**Les inscriptions se feront au bureau de la C.O.S. :**

**du lundi 29 juin au vendredi 10 juillet 2026 inclus,**

de 8h30 à 12h00.

**Modalité d'inscription :**

**Aucune inscription ne sera acceptée sans le règlement** (*uniquement en chèque bancaire ou en espèces. Les chèques seront débités à la fin du mois de décembre 2026.*)

**Qui est concerné par les inscriptions** : l'agent ayant adhéré à la C.O.S. (*bulletin remis par les ressources humaines*) ainsi que ses ayants droits déclarés (*conjoint et enfant*) sur le bulletin d'adhésion.

**La COS se réserve le droit d'annuler la sortie si le nombre de participants est insuffisant.**

\* Rappel : la tarification des prestations de la COS est dorénavant applicable en fonction des revenus brut, selon le barème de la sécurité sociale. Si vous avez coché supérieur sur votre bulletin d'adhésion, les tarifs seront majorés d'1€ par personne.

Toute la correspondance doit être adressée à Madame la Présidente de la C.O.S. - Mairie – CS30329 – 62107 CALAIS Cedex